

LE FRELON ASIATIQUE

GUIDE À L'ATTENTION

DES COLLECTIVITÉS,

ENTREPRISES

ET CITOYENS ENGAGÉS



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

ÉDITO

Ces dernières années n'ont pas été de tout repos pour les abeilles en France. En plus du changement climatique qui tend à dérégler les saisons (douceur hivernale, printemps maussades, gel tardif, etc.), des parasites comme le varroa et de certains produits phytosanitaires, un nouveau prédateur est apparu : le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*). Cette espèce invasive provenant de Chine croît de manière exponentielle sur notre territoire, et met en danger la biodiversité, la production apicole et arboricole, mais également notre santé à tous.

Ce guide a pour objectif de donner aux collectivités et entreprises du territoire de Saint-Etienne Métropole, mais également à tous les citoyens qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité, les connaissances essentielles pour lutter contre ce fléau et réduire au maximum le pouvoir de nuisance de cette espèce invasive.

Comme c'est souvent le cas en matière d'environnement, c'est uniquement grâce à l'engagement de chacun, à son échelle, que des résultats probants pourront être observés. Ce guide est ainsi fait pour être partagé et diffusé au plus grand nombre... N'hésitez pas à en parler autour de vous !

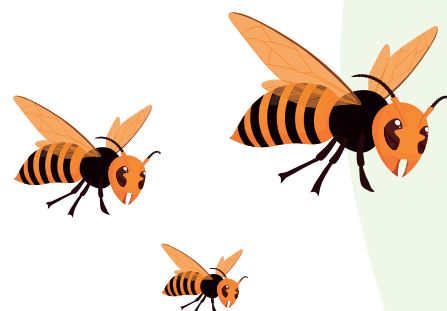


David Fara

*Vice-Président en charge
de la Transition Ecologique,
du Développement Durable
et de l'Energie*



SOMMAIRE



1. D'où vient-il ? L'origine de la colonisation du Frelon asiatique	4
2. Pourquoi pose-t-il problème ?	5
Impact sur la biodiversité	5
Impact économique	5
Impact sur la santé	5
3. Carte d'identité du frelon asiatique	6
4. Le cycle de vie du frelon asiatique	6
5. Identifier les nids de frelons à pattes jaunes	7
6. Piégeage : mode d'emploi	8
1. Pourquoi et quand piéger ?	8
2. Pourquoi sommes-nous tous concernés ?	8
3. Quels pièges choisir ?	8
4. Quel appât pour un piège efficace ?	8
5. Où installer vos pièges ?	8
7. Que faire en cas de découverte d'un nid ?	9
8. La force du vivant : miser sur les alliés naturels pour accompagner la lutte contre le frelon	10
9. Elus locaux : vous pouvez agir !	10
1. Informer, communiquer	10
2. Prendre un arrêté municipal	10
3. Accompagner	10
4. Former et équiper son personnel	10
5. Foire aux questions	12
Annexes	13
Notes	15

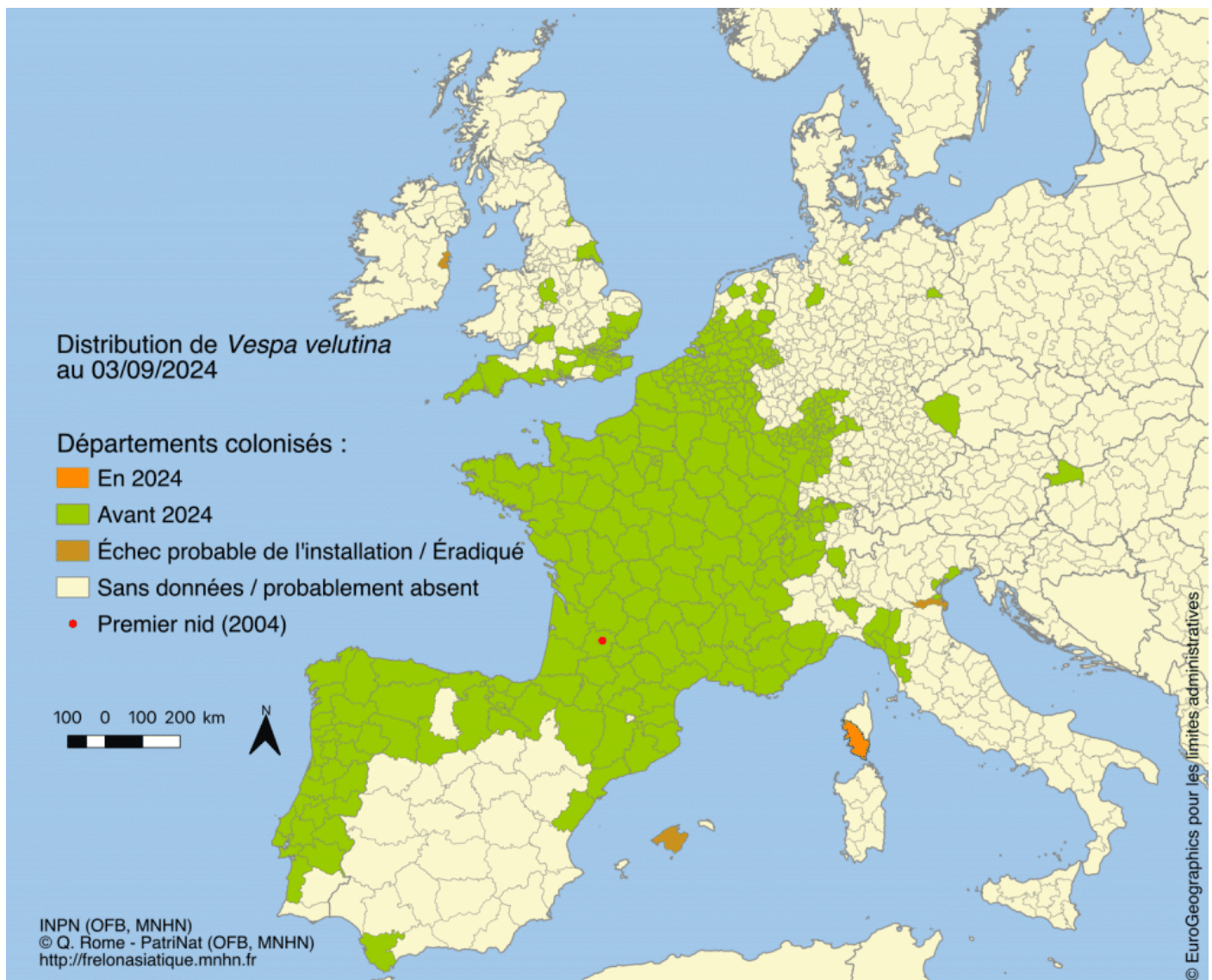


1 D'OÙ VIENT-IL ? L'ORIGINE DE LA COLONISATION DU FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique a commencé à envahir le territoire français par le sud-ouest, avec un premier signalement dans le Lot-et-Garonne en 2004, chez un particulier qui avait acheté une poterie provenant de Chine contenant un spécimen. Cet insecte exotique envahissant s'est vite acclimaté et a débuté un développement spectaculaire, une reine de frelons asiatiques pouvant parcourir jusqu'à 70 km pour faire son nid. Le premier nid signalé dans la Loire date de 2015. Tout le territoire national est désormais colonisé, faisant de la France le premier pays d'Europe à connaître ce sort...mais certainement pas le dernier compte tenu de la vitesse de propagation de l'espèce.

Mais en plus de sa propagation spatiale, la densité du nombre de nids constatés est multipliée par 2 à 4 chaque année selon les territoires et la rigueur de l'hiver et du printemps. Il est donc nécessaire d'agir à tous les niveaux (particuliers, professionnels, collectivités, ...), afin de ralentir la propagation de l'espèce en France.

C'est pourquoi l'Assemblée nationale a adopté, le 6 mars 2025, une loi qui a pour objectif de créer un plan de lutte contre la prolifération du frelon asiatique (Annexe 1). Cette loi propose à chaque région et commune de sensibiliser et d'aider les citoyens à lutter contre cette espèce exotique envahissante.



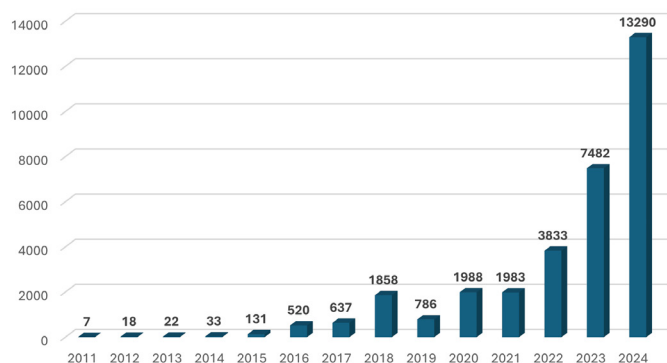
2 POURQUOI POSE-T-IL PROBLÈME ?



IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

Chaque nid de frelon asiatique compte entre 3 000 et 5 000 individus. Ce sont, sur la période d'activité du nid, jusqu'à 15 000 individus qui auront constitué la colonie... et donc autant de bouches à nourrir. On estime que chaque nid va consommer entre 10 et 18 kg d'insectes par an, soit entre 110 000 et 250 000 insectes.

Parmi ces insectes, les abeilles mellifères représentent environ 40% du bol alimentaire du frelon à pattes jaunes... Un impact d'autant plus considérable que la prolifération de l'espèce est exponentielle, comme le montre l'évolution annuelle du nombre de nids découverts, menaçant ainsi désormais de disparition près de 30% des colonies d'abeilles mellifères ou 300 000 ruches chaque année.



Evolution du nombre de nids signalés par an en région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : www.frelonsasiatiques.fr

Mais l'arbre des difficultés causées aux apiculteurs ne saurait cacher la forêt des impacts causés à de nombreuses autres espèces d'insectes et à leurs prédateurs naturels. En effet, abeilles sauvages, papillons et autres insectes volants, tout aussi indispensables à la pollinisation et à la biodiversité que les abeilles mellifères, sont concernés par cette prédation vorace. Ces espèces, beaucoup moins surveillées que notre abeille domestique, sont donc également en danger... tout comme les oiseaux, les chauves-souris ou encore les reptiles, qui s'en nourrissent.



IMPACT ÉCONOMIQUE

Le coût pour la filière apicole lié à l'apparition de ce nouveau prédateur est important avec un impact de l'ordre de 12 millions d'euros chaque année... Cependant, l'abeille domestique travaillant gratuitement à la pollinisation d'un très grand nombre de végétaux, le Sénat estime à quelques 80 millions d'euros les pertes engendrées par le frelon asiatique rien que concernant la réduction de la pollinisation.

Mais il faut savoir que le frelon à pattes jaunes est également friand de... fruits ! Il s'attaque volontiers aux pommes, poires, raisins et autres fruits sucrés, les rendant impropres à la vente ou à la consommation, avec là aussi, un impact direct et pouvant être considérable pour la filière arboricole.



IMPACT SUR LA SANTÉ

Si la piqûre du frelon à pattes jaunes n'est pas plus dangereuse ou douloureuse qu'une piqûre de frelon européen, d'une guêpe ou d'une abeille, l'espèce a cependant beaucoup d'imagination concernant l'emplacement de ses nids : haies, arbustes, broussailles, cabane d'enfant ou de jardin, bétonnière, voiture n'ayant pas été utilisée depuis plusieurs semaines, ou même en sous-sol... Ce comportement rend les humains et animaux domestiques particulièrement vulnérables à une rencontre avec un nid. Or *Vespa velutina* est particulièrement agressive lorsqu'il s'agit de défendre son nid, avec un risque de piqûres multiples très important. On dénombre ainsi chaque année en France 10 à 20 décès du fait de piqûres de frelons asiatiques, principalement dus à une réaction allergique, suite au dérangement d'un nid.

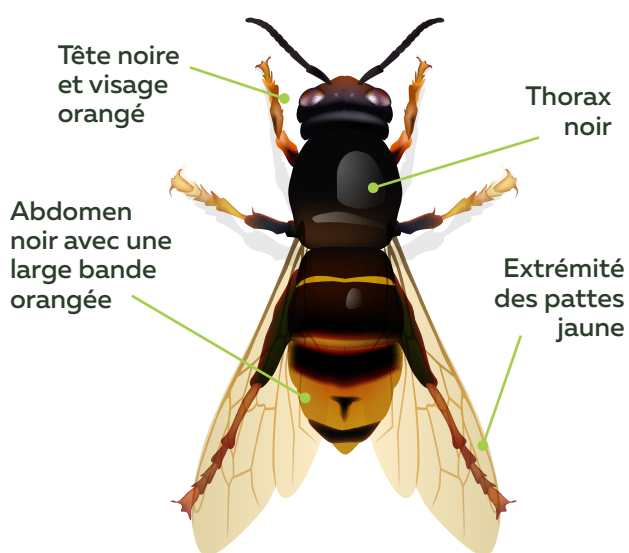


Comment distinguer le Frelon asiatique du Frelon européen ?

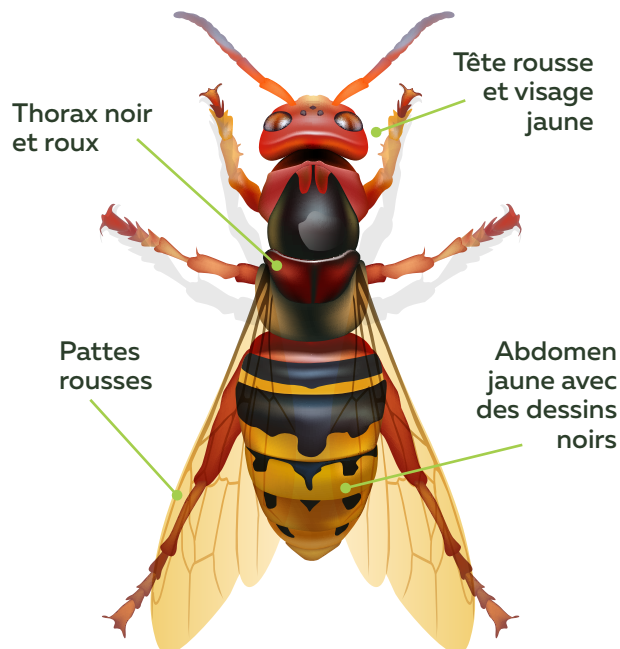
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) - Agir pour la biodiversité

3 CARTE D'IDENTITÉ DU FRELON ASIATIQUE

Afin de ne pas confondre le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) avec son cousin le frelon européen (*Vespa crabro*), qui est une espèce indigène et qui fait partie de la biodiversité française, voici quelques éléments pour les distinguer :



Frelon asiatique



Frelon européen

Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>)	Frelon européen (<i>vespa Crabro</i>)
Exotique	Indigène
Plus petit : environ 2-3 cm	Plus gros : environ 2,5-3,5 cm
Plus foncé : sombre et noir sur son thorax, pattes jaunes	Plus clair : brun sombre et lignes jaunes épaisses sur son abdomen, pattes brunes

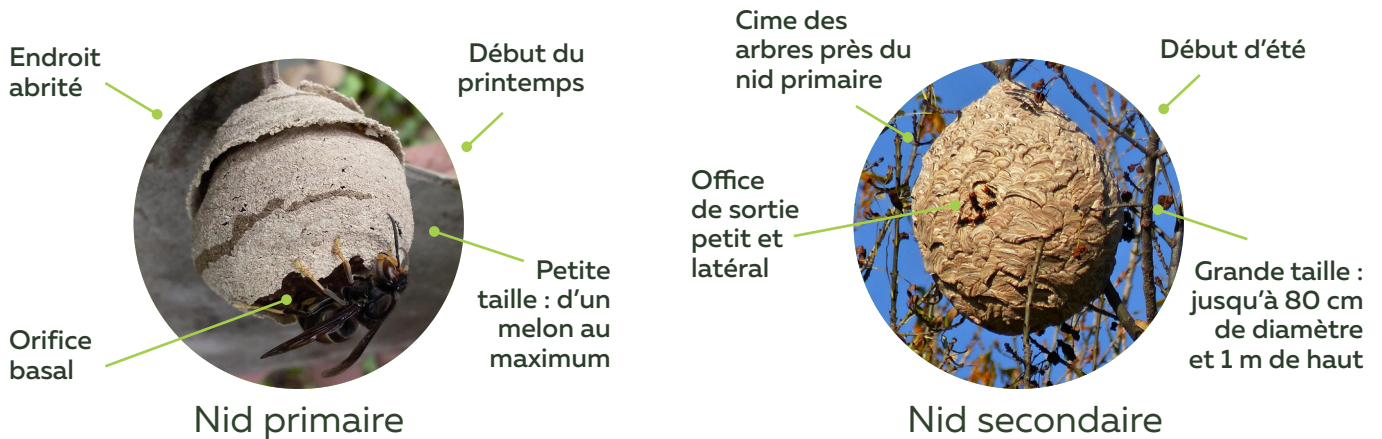
4 LE CYCLE DE VIE DU FRELON ASIATIQUE

- Une colonie (un nid) est fondée par une seule reine ayant survécu à l'hiver. A sa sortie d'hivernation, la reine a un important besoin de sucre pour trouver l'énergie nécessaire pour fonder son nid primaire. C'est ce besoin de sucre qui la rend vulnérable au piégeage, qui doit être mis en place dès les premières douceurs de fin février – début mars (températures supérieures à 12°C durant 1 semaine environ).
- Le nid primaire de printemps permet d'élever des ouvrières pour faire grandir la colonie. Les prédateurs d'insectes commencent pour apporter les protéines nécessaires aux larves.
- A la fin du printemps, la colonie, à l'étroit dans le nid primaire, part fonder un nid secondaire, plus

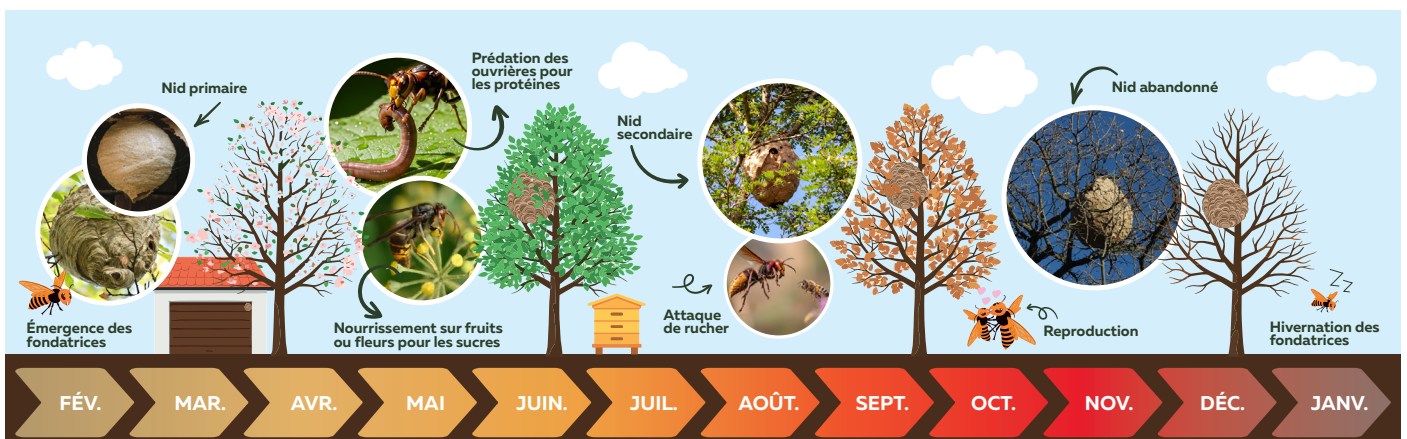
volontiers installé à la cime des arbres, dans des haies ou buissons, voire sous terre.

- Le nid pourra alors atteindre 2 000 à 5 000 individus environ, générant une prédation forte sur les insectes et les abeilles notamment, du mois d'août au mois d'octobre.
- Les ouvrières sont actives jusqu'à l'automne, qui marque le début de la période de reproduction. Une fois fécondées, les futures reines préparent l'hiver en accumulant de la graisse pour résister au froid. A l'arrivée des premières gelées, elles s'enterrent ou trouvent un abri (nid secondaire, bois mort, cavité des arbres) pour entamer leur hibernation jusqu'au prochain cycle.
- Le reste de la colonie meurt.

5 IDENTIFIER LES NIDS DE FRELONS À PATTES JAUNES



Les nids primaires	Les nids secondaires
Observable dès les premiers jours de printemps	Observable dès le début de l'été
Petit (taille d'une pomme) À l'abri des intempéries, dans les garages, les volets fermés, les toitures ...	La taille peut être très importante (1m de diamètre), souvent sur la cime des arbres
A éliminer le plus tôt possible	Leur élimination nécessite obligatoirement l'intervention d'un professionnel, équipé de matériel spécifique



Émergence des fondatrices

Avec l'arrivée de températures plus douces au printemps, maintenues pendant plusieurs jours, les femelles fondatrices quittent leur période d'hivernage. Elles partent alors à la recherche d'un lieu adapté pour construire un premier nid (abris de jardin, garages, sous-toitures, etc.). À ce stade, leurs besoins en sucres sont particulièrement importants.



Pontes et sorties des premières ouvrières

Les fondatrices pondent leurs premiers œufs. Les premières ouvrières émergent ensuite. Pour nourrir les larves, les adultes commencent à chasser des insectes afin de leur fournir les protéines indispensables. Le nid primaire grandit progressivement avant qu'une colonie ne s'installe dans un nid secondaire, plus vaste.



Augmentation rapide des populations

La population du nid secondaire augmente rapidement. Les individus adultes consomment principalement des substances sucrées et peuvent être observés sur les fleurs ou les fruits mûrs. Parallèlement, la demande en protéines s'intensifie pour assurer le développement des larves. Les premiers individus apparaissent aux abords des ruches.



Prédation forte

La pression exercée sur les ruches devient très forte, pouvant aller d'un simple dérangement jusqu'à la destruction complète des colonies d'abeilles. De nombreuses autres espèces sauvages subissent également cet impact. Au maximum de son activité, un nid peut compter entre 2 000 et 5 000 individus.



Période de reproduction

Environ trois fois plus de mâles sont produits que de femelles fertiles. Les femelles fécondées sont les futures fondatrices qui, si elles passent l'hiver, donneront naissance à des nids l'année suivante.



Hivernation

À l'approche de l'hiver, les mâles et les ouvrières meurent. Seules les femelles fécondées survivent et entrent en hibernation. Elles se réfugient sous terre, dans du compost ou dans des souches anciennes pour y passer la mauvaise saison.

6 PIÉGEAGE : MODE D'EMPLOI



1. POURQUOI ET QUAND PIÉGER ?

Pour limiter autant que possible les dommages du frelon à pattes jaunes sur la biodiversité, l'agriculture et notre santé, il est primordial d'agir dès le début du printemps pour piéger les reines à la sortie de leur hibernation, et ainsi prévenir la formation de colonies.

Ainsi, dès les premiers beaux jours (dès fin février si les températures maximales dépassent les 12°C durant une semaine environ), les pièges peuvent être installés. Ils pourront être retirés dès la fin du mois de mai, car les reines restent désormais au nid et seules les ouvrières vont en quête de nourriture. Leur piégeage n'aura donc qu'un impact très limité sur la colonie, déjà constitué de plusieurs centaines d'individus.

2. POURQUOI SOMMES-NOUS TOUS CONCERNÉS ?

Parce que le frelon à pattes jaunes a colonisé l'intégralité du territoire de la Métropole, tout le monde peut participer à ce piégeage préventif, en ville comme à la campagne ! Pour qu'il soit efficace, le piégeage doit en effet être massif, et prolongé sur plusieurs années. Le piégeage de printemps est par ailleurs beaucoup moins coûteux que l'intervention d'un professionnel pour détruire un nid. Mieux vaut donc prévenir que guérir, pour la biodiversité comme pour notre budget !

3. QUELS PIÈGES CHOISIR ?

Le piégeage mis en place doit être sélectif, afin de ne pas emprisonner d'autres espèces qui ne sont pas concernées par cette lutte, comme les papillons, les chenilles, les coccinelles ou encore les abeilles... Tout piège non sélectif risquerait en effet de s'avérer contre-productif en matière de biodiversité et de pollinisation. Si votre piège sélectif contient un appât liquide, afin d'éviter toute noyade d'un insecte non concerné par le piégeage, n'hésitez pas à glisser quelques brindilles, une vieille éponge ou des billes d'argile et veillez à ce que le niveau de votre appât ne dépasse pas.

Pour vous procurer des pièges sélectifs :

- Si vous êtes un professionnel ou une collectivité : rapprochez-vous du Syndicat d'Apiculture de la Loire : s.d.apiculture.loire@gmail.com ou 06 65 36 46 40
- Si vous êtes un particulier : renseignez-vous auprès de votre mairie, certaines communes peuvent en distribuer gratuitement, ou rendez-vous en jardinerie. Veillez à ce que l'aspect sélectif du piège soit bien explicite !

4. QUEL APPÂT POUR UN PIÈGE EFFICACE ?

Une fois vos pièges à disposition, fabriquez votre propre appât, bien moins coûteux que celui vendu dans le commerce.

Voici 2 recettes, au choix, qui ont fait leurs preuves :

- 1/3 de bière, 1/3 de sirop de cassis, 1/3 de vin blanc sec (le vin permet de ne pas attirer les abeilles, celles-ci ne supportent pas l'odeur du vin)
- 200g de sucre pour 1L d'eau, 50g de levure de boulanger

Rappelez vous : l'objectif n'est pas de noyer le moindre insecte, y compris les reines de frelon... car elles constituent le meilleur des appâts pour attirer leur congénères grâce aux phéromones qu'elles émettent, tant qu'elles sont vivantes ! L'objectif sera donc de garder toute reine prisonnière vivante le plus longtemps possible, pour espérer en attraper d'autres !

5. OÙ INSTALLER VOS PIÈGES ?

Il n'y a pas vraiment de mauvais endroit pour installer un piège, mis à part à proximité des plantes aromatique, dont l'odeur aura pour effet de repousser les frelons.

La présence de fruitiers en fleurs, d'un composteur, points d'eau ou cours d'eau sont cependant susceptibles d'intéresser les reines en sortie d'hibernation, des pièges à proximité auront ainsi plus de chances de succès. Vous pouvez aussi cibler les zones potentielles d'hibernation d'une reine (tas de bois, bois mort, bâtiments anciens ou non hermétiques).

N'hésitez pas à déplacer vos pièges au gré des floraisons de vos arbres... les reines en recherche de nectar passeront ainsi plus facilement à proximité de votre piège.

Pour le reste :

- Installez un piège sélectif tous les 350 mètres environ pour une densité optimale,
- Positionnez le piège entre 0,50 et 1,50 mètre de hauteur,
- Changez l'appât tous les 8-10 jours, ou tous les 3-4 jours en cas de fortes chaleurs,
- Ne vous découragez pas ! Plusieurs semaines peuvent s'écouler avant votre première prise... Un bon piège ne neutralisera que 3 à 4 reines sur une saison... mais cela représente déjà 3 à 4 nids en moins, soit jusqu'à 20 000 frelons évités !
- N'oubliez pas de recommencer l'année prochaine !

7 QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID ?

Voici les bons réflexes à avoir en cas de découverte d'un nid de frelons à pattes jaunes :

- **N'intervenez jamais vous-même !** Vous ne serez jamais assez bien équipé pour faire face à plusieurs centaines d'individus souhaitant défendre leur nid. Une part non négligeable des décès constatés liés au frelon asiatique est due à des velléités de destruction de nid de façon artisanale.
- **Selon l'emplacement du nid :**
 - Si le nid est situé sur l'espace public ou chez un tiers, contactez votre commune : elle devra prendre en charge sa destruction ou pourra mettre le propriétaire en demeure d'éradiquer le nid, ou procéder à sa destruction aux frais du propriétaire,
 - Si le nid est situé sur votre propriété, informez au choix :
 - Votre commune qui pourra vous orienter vers un professionnel de la destruction agréé. Certaines communes peuvent même proposer une participation financière ou une prise en charge de la destruction des nids.
 - Le Syndicat d'Apiculture de la Loire, qui procédera à l'élimination du nid ou vous renverra vers une entreprise de destruction utilisant des biocides agréés respectueux de l'environnement et pratiquant des tarifs raisonnables allant de 50 à 100 €.

Contact : 06 65 36 46 40
ou s.d.apiculture.loire@gmail.com

- Si vous préférez contacter directement un professionnel de la destruction : veillez à ce qu'il soit titulaire de la formation « CERTIBIOCIDE NUISIBLES » qui garantit un usage raisonné et sécurisé des agents biocides utilisés pour détruire le nid. Le coût de la destruction variera en moyenne entre 100 et 200 euros en fonction de la hauteur du nid. Pensez à demander plusieurs devis pour comparer les prix.

Dans tous les cas, le signalement d'un nid de frelon asiatique est obligatoire, conformément à l'arrêté préfectoral n° DT-24-0314. Vous devez le déclarer auprès du GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) via le site <https://www.frelonsasiatiques.fr/> Ce signalement permet de recenser les nids présents sur le territoire et, selon la situation, de mobiliser un professionnel formé pour procéder à leur destruction.

Pour être pleinement efficace, la destruction du nid doit intervenir entre le printemps et la fin de l'été (idéalement d'avril à août), avant le début de la période de reproduction qui commence à l'automne. A partir des premières gelées, les 150 à 600 reines fécondées que peuvent contenir un nid se dispersent et entrent en hibernation, et la destruction perdra grandement en efficacité. Même si seulement 10 % de ces reines survivent à l'hiver, un seul nid non détruit peut entraîner au moins une quinzaine de nouveaux nids l'année suivante.

Une fois détruit à l'aide d'un insecticide, il est préférable que le professionnel décroche le nid afin de ne pas laisser dans la nature des larves imprégnées de pesticides, qui pourraient ensuite empoisonner les oiseaux, et d'éviter un nouveau signalement du nid alors que celui-ci a déjà été traité.

CAS PARTICULIER : PROXIMITÉ D'UN COURS D'EAU OU D'UNE ZONE HUMIDE

Si le nid se situe près d'un milieu aquatique, assurez-vous que le professionnel utilise des produits sans impact sur l'environnement aquatique. Ainsi, le pyrèthre végétal est à proscrire, mais il pourra être remplacé par un traitement thermique (eau bouillante) ou par de la terre de diatomée, par exemple.

CAS PARTICULIER : UTILISATION DU PAINTBALL

L'utilisation du paintball, projetant des billes d'insecticide, par certains professionnels de la destruction de nids doit rester restreinte à des cas très particuliers (hauteur importante), car les insecticides sont alors plus facilement répandus dans l'environnement.



Pour signaler un nid de frelon asiatique, scannez ce QR code

8 LA FORCE DU VIVANT : MISER SUR LES ALLIÉS NATURELS POUR ACCOMPAGNER LA LUTTE CONTRE LE FRELON

Bien qu'elles ne représentent pas une solution miracle à court terme pour éliminer le frelon asiatique, certaines espèces d'oiseaux peuvent être des alliées à ne pas négliger dans cette lutte contre l'envahisseur. En effet, plusieurs espèces d'oiseaux peuvent se nourrir en partie avec le frelon asiatique et constituer ainsi un prédateur naturel pour l'espèce. Il est donc important de préserver l'habitat de ces oiseaux présents sur notre territoire, et même de favoriser leur installation, pour tendre, sur le long terme, vers un écosystème équilibré dans lequel une espèce en trop grand nombre comme le frelon à pattes jaunes pourrait servir de proie facile à nos alliés à plumes.

LES MÉSANGES BLEUES ET CHARBONNIÈRES :



À gauche une mésange bleue et à droite une charbonnière (© LPO)

Qu'elles soient bleues ou charbonnières, les mésanges sont observées dans les zones boisées, les haies de bocages, les bosquets, mais également dans les jardins et les parcs. En effet, on peut les retrouver vers les mangeoires installées pour nourrir les oiseaux en hiver. Elles affectionnent particulièrement les nichoirs artificiels pour faire leurs nids. Ainsi, pensez à installer des nichoirs spécifiques pour ces espèces. Elles nichent également dans les cavités des arbres, aussi, évitez de couper les arbres autour de chez vous au printemps lors de la période de reproduction. Ces passereaux affectionnent les nids de frelon abandonnés en hiver pour se nourrir des larves, reines en hibernation et des adultes morts.

CONSTRUISEZ VOTRE NICHOR MAISON GRÂCE AU TUTO DE LA LPO :

Nichoirs pour passereaux - LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) - Agir pour la biodiversité



BONDRÉE APIVORE ET GUÊPIER D'EUROPE



À gauche une Bondrée apivore et à droite un guêpier d'Europe (© LPO; V. Ferriot / Corif - LPO Île-de-France)

Ces deux espèces migratrices sont présentes en France d'avril à septembre. Bien qu'encore rares à nos latitudes, les signalements de ces espèces sont de plus en plus fréquents du fait du changement climatique. Insectivores, elles sont insensibles aux piqûres de frelon grâce à leur plumage particulier. Le guêpier d'Europe se nourrira donc sans peine de frelons adultes, soit en vol, soit à proximité de leur nid. La bondrée apivore s'attaquera elle directement au nid qu'elle détruira en dégustant les larves qu'il contient.

9 ELUS LOCAUX : VOUS POUVEZ AGIR !

Les élus locaux, et notamment les maires, ont comme souvent un rôle tout particulier à jouer pour que la lutte contre cette espèce exotique envahissante soit la plus efficace possible. Petit tour d'horizon des actions pouvant être mises en œuvre, et qui ont fait leurs preuves.

1. INFORMER, COMMUNIQUER

- Iliwap, réseaux sociaux, panneaux lumineux, magazine municipal, impressions, affichage... tous les moyens sont bons pour faire connaître les bonnes pratiques en matière de lutte contre le frelon. Le présent guide est à votre disposition pour l'utiliser comme bon vous semble : n'hésitez pas à le diffuser sur vos réseaux sociaux. Saint-Etienne Métropole met également à votre disposition affiches et flyers. Pour tout renseignement complémentaire, écrivez-nous à : engageepourlanature@saint-etienne-metropole.fr
- Organisez une campagne de communication et une conférence d'information au mois de février/mars pour sensibiliser vos concitoyens aux enjeux du piégeage de printemps, et aux bons réflexes à avoir en cas de découverte d'un nid. Le syndicat d'apiculture de la Loire et/ou Saint-Etienne Métropole se rendront disponibles pour animer cette réunion et distribuer des pièges sélectifs aux participants.
- Identifiez un « référent frelon », soit parmi les élus du conseil municipal, soit parmi les services techniques ou la population, qui sera en charge d'impulser et de coordonner la communication autour de la campagne de piégeage printanier, et de répondre aux questions sur le sujet. Les apiculteurs amateurs sont notamment très enclins à endosser ce rôle, car aux premières loges des dégâts réalisés par le frelon.

2. PRENDRE UN ARRÊTÉ MUNICIPAL

Usez de votre pouvoir de police et prenez un arrêté (modèle en annexe) rendant obligatoire la destruction des nids de frelons asiatiques. Votre communication, évoquant cet arrêté, n'en sera que plus persuasive.

3. ACCOMPAGNER

De nombreuses communes proposent également un accompagnement à leurs concitoyens dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes, avec par exemple :

• La distribution de pièges sélectifs

Le Syndicat d'Apiculture de la Loire peut vous fournir en pièges spécifiques, en plastique biodégradable pour 3€/pièce (prix dégressifs selon quantité commandée). De nombreuses communes du territoire de la Métropole procèdent à de telles distributions (Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon, etc.). La commune de l'Étrat a organisé, pour sa part, un atelier de fabrication de pièges sélectifs avec le Syndicat d'Apiculture de la Loire.

• La prise en charge de tout ou partie des frais de destruction des nids

Si la mesure peut sembler coûteuse de prime abord, elle n'en reste pas moins très efficace pour endiguer la propagation de l'espèce. Peut-être vaut-il mieux mettre rapidement le budget nécessaire pour éviter la multiplication des nids d'année en année, au risque de devoir consacrer un budget toujours plus important pour la destruction des nids sur l'espace public ou d'avoir des accidents à déplorer. La Ville de Saint-Etienne, par exemple, rembourse 50% des frais engagés par les particuliers.

4. FORMER ET ÉQUIPER SON PERSONNEL

- Pour un piégeage de printemps efficace, pensez à former votre personnel en charge des espaces verts (ou vos prestataires), qui pourra disposer un grand nombre de pièges dans les parcs et jardins municipaux et relayer cette formation auprès des associations de la commune (jardins ouvriers, etc.)
- Si le coût de la destruction des nids devient trop important pour votre commune, pourquoi ne pas former et équiper un membre de vos services techniques volontaire à la destruction des nids ? Parlez-en aux communes voisines pour partager les frais de formation et d'équipement. La commune de Saint-Paul-en-Jarez a ainsi formé et équipé un de ses agents à la destruction des nids.

Dans tous les cas, le Syndicat d'Apiculture de la Loire pourra vous orienter dans vos démarches, contactez-le !

5. FOIRE AUX QUESTIONS

Plusieurs questions reviennent fréquemment, nous vous proposons des réponses directement dans ce guide afin de vous accompagner plus efficacement dans la lutte contre le frelon asiatique.

Pour plus de renseignements contactez le Syndicat Départemental Apicole de la Loire : 06 65 36 46 40 ou s.d.apiculture.loire@gmail.com

Est-il obligatoire de faire détruire les nids de frelons asiatiques ?

- ✓ La destruction de nids de frelon asiatique est obligatoire de début mars à fin décembre, comme le stipule l'arrêté préfectoral du 8 août 2024 (Annexe 2).

Dans quelles mesures les pompiers interviennent-ils pour la destruction des nids ?

- ✓ Les pompiers ont d'autres missions prioritaires et ne peuvent se mobiliser sur la destruction de nids de frelons asiatiques. Aussi, ils n'interviennent qu'en cas de danger avéré et imminent du fait de l'emplacement du nid. Le caractère dangereux de l'emplacement du nid reste par ailleurs à leur entière interprétation.

Quand faut-il procéder à la destruction d'un nid repéré ?

- ✓ Dès que possible, pour éviter tout accident et éviter la reproduction de l'espèce. Un nid non détruit peut générer entre 15 et 60 nouvelles reines qui n'auront d'autre but que de créer un nouveau nid l'année suivante !

Qui doit payer l'intervention si un désinsectiseur est appelé ?

- ✓ L'intervention est à la charge du propriétaire du terrain où se trouve le nid signalé.

Existe-il des aides de la part des collectivités ?

- ✓ Il n'existe pas d'aide financière des collectivités (Région, Département ou Métropole), mais chaque commune peut proposer des aides allant d'une prise en charge de 50% à 100% pour la destruction des nids, ou encore la distribution de pièges spécifiques. Par exemple, la ville de Saint-Étienne prend en charge 50% du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Comment contraindre les personnes physiques ou morales, propriétaire de la parcelle où se trouve le nid, à payer les interventions de destruction ?

- ✓ Si la personne se montre hostile quant au paiement des interventions, une mise en demeure du Maire est envisageable, notamment après l'adoption d'un arrêté municipal, s'appuyant sur l'arrêté préfectoral et déclarant que les destructions sont obligatoires.
- ✓ Une action de solidarité entre le voisinage est, toutefois, possible selon le bon vouloir des habitants. En effet, le propriétaire du terrain n'étant pas le seul à être perturbé par le nid de frelon, une cagnotte entre voisins peut représenter un accord amiable et solidaire permettant finalement de régler un problème à peu de frais pour chacun.

ANNEXES, POUR ALLER PLUS LOIN



Légifrance - Publications officielles
- Journal officiel - JORF n° 0064
du 15/03/2025

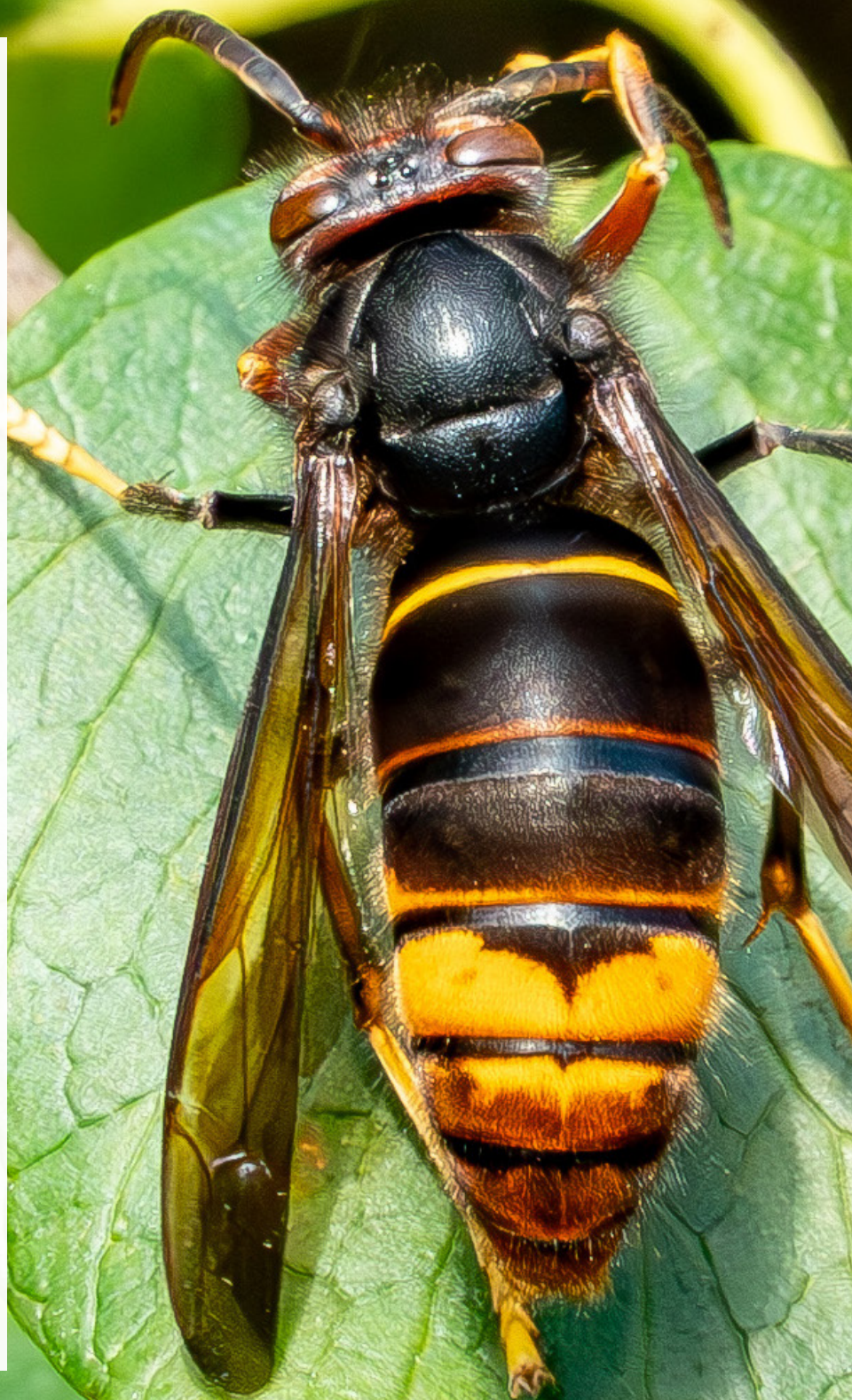
Loi du 14 mars 2025 visant à
endiguer la prolifération du frelon
asiatique et à préserver la filière
apicole.



Consulter l'Arrêté de la Préfecture
de la Loire organisant la lutte
contre le frelon asiatique



Arrêté du Maire concernant la
Lutte contre les nids de frelons
asiatiques sur le domaine privé.



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ

L'action de Saint-Étienne Métropole en matière de biodiversité ne se résume pas à la lutte contre le frelon asiatique.

Dans le contexte actuel de la 6^{ème} extinction de masse des espèces, Saint-Étienne Métropole souhaite agir concrètement pour veiller au respect de l'équilibre des écosystèmes et favoriser la biodiversité sur son territoire.

Pour ce faire, Saint-Étienne Métropole a lancé en 2023 une Stratégie biodiversité métropolitaine. Celle-ci s'accompagne d'une boîte à outils, contenant un ensemble de référentiels qui permettent aux citoyens, aux communes et à tous les acteurs économiques du territoire de contribuer aux objectifs de préservation du vivant par la mise en application des méthodes adaptées, des mesures concrètes et mesurables pour préserver et favoriser l'équilibre fragile des écosystèmes.

Vous souhaitez connaître les espèces végétales bénéfiques à la biodiversité à privilégier lors d'une plantation de haie ou le fleurissement d'un massif ? Le référentiel végétal local vous y aidera.

Vous souhaitez faire de votre jardin un paradis pour les insectes pollinisateurs ? Un guide pratique vous donnera toutes les astuces pour en accueillir un maximum.



Toutes ces ressources, et bien d'autres, sont disponibles gratuitement sur le site internet dédié de Saint-Étienne Métropole :

<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr>



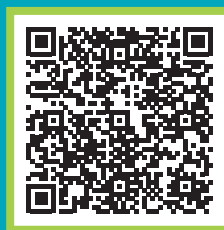
DÉCOUVREZ NOTAMMENT LE GUIDE : 19 IDÉES REÇUES SUR LA NATURE EN MILIEU URBANISÉ.

La nature en milieu urbain, qu'on la craigne ou qu'on en rêve, traîne avec elle son lot de préjugés et de fausses bonnes idées.

Biodiversité et urbanisation sont-elles incompatibles ? Le lierre est-il un tueur d'arbre ? Faut-il mettre des ruches sur son toit pour sauver les abeilles ?

Insectes, « mauvaises » herbes, arbres ou sols, vous trouverez dans ce recueil une compilation des idées reçues les plus courantes et qui mènent souvent la vie dure à ces plantes, animaux et autres organismes vivants qui nous côtoient au quotidien !

En démêlant le vrai du faux, ce livret offre des clefs pour mieux comprendre ce que la nature peut réellement apporter à nos villages, villes et métropoles, et mieux expliquer son rôle essentiel pour notre qualité de vie et l'avenir de nos espaces urbains.



<https://engageepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/nouveau-19-idees-recues-sur-la-nature-en-milieu-urbanise/>



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Saint-Étienne
Ville créative design

Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole. Achévé d'imprimer juin 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole